

AVIS DE CIRCULATION

Règlementation temporaire de la circulation routière à l'occasion la kermesse locale

Le Collège des bourgmestre et échevins vous informe qu'à l'occasion de la kermesse locale de Leudelange la circulation et le stationnement seront provisoirement ordonnancés comme suit :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit du lundi, 8 septembre 2025, 08.00 heures jusqu'au mercredi, 17 septembre 2025, 16.00 heures :

- dans la Rue du Lavoir, entre le croisement Rue Eich / Rue de Cessange jusqu'à l'immeuble no. 10, des deux côtés, sur toute la longueur,
- sur le parking de la « Place du Lavoir », sur tous les emplacements.

Routes barrées

Les routes suivantes sont barrées à toute circulation, hormis riverains et leurs fournisseurs, du vendredi, 12 septembre 2025, 08.00 heures jusqu'au mardi, 16 septembre 2025, 12.00 heures :

- la Rue du Lavoir, entre le croisement avec la Rue Eich et la Rue de Cessange jusqu'au croisement Rue du Cimetière / Rue du Lavoir,
- la Rue du Cimetière, en son intégralité,
- la Rue de la Montée, en son intégralité.

Une déviation par la zone d'activités « am Bann » sera mise en place.

**Merci de respecter la signalisation mise en place
et de suivre les déviations indiquées.**

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension.



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Jean-Pierre ROEMEN